

Compte-rendu

Comité d'Etablissement Du 03/11/2016

Vos élus Force Ouvrière CE :

Agnès CAMPANELLA, Dany KOSKAS, Pierre LECOQ, Laure LEVET, Danielle LEVY, Erika MOYSE

Votre représentante syndicale FO CE : Marie-Ange FAY

Vos élus membres du Bureau du CE :

Agnès CAMPANELLA **Secrétaire de CE**
Erika MOYSE **Trésorière adjointe**

2. Fonctionnement du Comité d'Etablissement

- 2.1. Vote sur les décisions prises lors du CE du 03 novembre 2016
- 2.2. Information/consultation sur les projets de la commission ASC
- 2.3. Point budget ASC
- 2.4. Solde bancaire
- 2.5. Vote sur les propositions de la CNASC
- 2.6. Vote sur historique billetterie
- 2.7. Tableau secours
- 2.8. Compte rendu des commissions

Le vote sur les PV des CE précédents est reporté.

1. Marche générale de l'établissement

Consultation

- 1.1. Consultation sur les sujets suivants :
 Organisation des équipes en agence
 Evolution des services spécialisés
 Orientation spécialisée dans les agences de proximité réseau des psychologues du travail
 Information

Le cabinet Degest fait un retour sur le travail effectué dans le cadre de l'expertise.

Le rapport fait émerger des questions de méthode, il s'interroge sur la prise en compte de la complexité du travail effectué.

Le cabinet Degest émet trois recommandations :

« Engager en CE une réflexion au long cours sur la méthode » Dans la continuité des conclusions évoquées plus tôt, il nous semble essentiel que puisse être engagé en instance une réflexion au long cours sur la méthode : Sur le fond, il serait utile de faire émerger, pour tenter de le dépasser, l'écart de représentation qui semble demeurer, sur la méthode de

Ordre du Jour

1. Marche générale de l'établissement

Consultation :

- 1.1. Consultation sur les sujets suivants : -
 Organisation des équipes en agence -
 Evolution des services spécialisés -
 Orientation spécialisée dans les agences de proximité réseau des psychologues du travail
 Information
- 1.2. Bilan du médiateur
- 1.3. Opérations d'intérêt régional :
 information
- 1.4. Ressources humaines :
 1.4.1. Tableau de bord RH mensuel et trimestriel
 1.4.2. Note de cadrage campagne de promotion 2016
 1.4.3. Information appel d'offre tickets restaurant et dématérialisation
 1.4.4. Information sur le nouveau contrat santé/prévoyance
- 1.5. Tableau d'Activités et Budget Régional
 1.5.1. Tableau de bord des résultats
 1.5.2. Budget régional

consultation des instances et sur le niveau d'information qu'il convient de leur transmettre, au-delà des seules obligations légales. Concernant ces trois projets, au cours des entretiens, certains interlocuteurs ont pu évoquer des groupes de travail, des bilans, états des lieux, réflexions en cours sur tel ou tel chantier en lien avec tout ou partie des projets. Leur transmission aux représentants du personnel nous semble indiquée, afin qu'ils puissent apprécier de manière plus circonstanciée les organisations projetées, au-delà des délais dans lesquels leur avis est attendu, dans le cadre de l'exercice de leurs prérogatives régulières.

Centraliser au niveau du CE l'intégralité des éléments relatifs aux organisations-cible

Les projets envisagent une mise au travail des équipes locales de direction sur les organisations à mettre en place localement, ainsi que sur les modalités concrètes de mise en œuvre des 3 projets. Ce sont bien ces éléments-ci qui permettront aux instances d'apprécier les conséquences des 3 projets, susceptibles de différer d'un site à l'autre. A ce titre, il conviendrait de tenir à disposition des représentants du personnel : les organigrammes-cible de chacune des agences de la Direction Régionale les études de charge et autres travaux réalisés localement, visant à adapter les organisations aux spécificités et réalités du terrain plus globalement, tous les éléments permettant d'apprécier les projets et leur déploiement.

Penser les modalités d'une veille active, en instance, sur le déploiement des 3 projets

Du fait de la méthode de consultation des instances pointée dans le présent rapport, les représentants du personnel n'ont pas été en capacité d'apprécier pleinement les conséquences des trois projets – ces mêmes limites se sont bien entendu imposées à Degest. Pourtant, il nous semble nécessaire que les représentants du personnel au CE puissent bénéficier des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une veille sur le déploiement des trois

projets et leurs effets sur les organisations du travail, les conditions de travail et l'efficacité productive : accès aux données et informations pertinentes au fil de l'eau, construction d'indicateurs et possibilité de les suivre, accès aux agents, etc.

FO fait cette déclaration :

Pour FORCE OUVRIERE, afficher aujourd'hui la « spécialisation » des agents en lieu et place de la poly-compétence vendue précédemment comme le modèle suprême de délivrance des services de pôle-emploi revient à pratiquer une politique de « yoyo » organisationnelle néfaste aux agents comme aux demandeurs d'emploi et aux entreprises.

Nous tenons à remercier le cabinet DEGEST pour la qualité et la neutralité du travail accompli, celui-ci nous a malheureusement confortés dans nos craintes :

La mise en œuvre concrète de chacun des 3 projets est à ce jour méconnue.

La conception des organisations à la seule main des ELD ne peut nous convenir.

Pour ces raisons entre autres FO votera contre les 3 sujets

Vote sur les 3 sujets :

16 pour

2 abstentions CGC

: 1.2. Bilan du médiateur

En 2015, le nombre de réclamations reçues a augmenté de 9,8%.

La majorité des réclamations est reçue par mail.

Les réclamations issues d'une problématique Assurance chômage représentent 63,7% du nombre total.

16% des situations donnent lieu à une réponse favorable du service Médiation.

Le bilan fait apparaître des axes d'amélioration :

Améliorer les délais de traitement des réclamations

Développer la polyvalence au sein de l'équipe
Médiation
Renforcer le partenariat avec les Agences et
Services de Pôle Emploi
Consolider la qualité des réponses en
Médiation

1.3. Opérations d'intérêt régional : information

La Direction indique que les Opérations d'intérêt régional (OIR), constituent le bras armé de la stratégie économique de la Région. Cette stratégie repose sur une volonté : spécialiser la région PACA sur des savoir-faire que d'autres régions n'ont pas Elles ont la particularité d'englober plusieurs projets territoriaux, des pôles de compétitivité sur différentes zones géographiques ainsi que plusieurs filières.

Deux niveaux d'intégration existent :

- 1) Les OIR intègrent Pôle emploi dans leur mise en œuvre à travers les groupes de travail transverses et ceux animés par l'ARII. Des représentants de Pôle emploi devront être présents dans ces groupes de travail thématiques et apporter l'expertise emploi (dispositifs et outils) dans les réflexions et projets menées au sein de leur OIR respective
- 2) Pôle emploi intègre les OIR dans sa stratégie de développement économique à travers la mise en place d'un « Comité de développement économique » animé par les DTD

1.4.2. Note de cadrage campagne de promotion 2016

Présentation de la note sans modification majeure par rapport à l'année précédente. Un débat s'engage sur le peu de promotions attribuées par notre Direction et sur les recours cpn39.

1.4.3. Information appel d'offre tickets restaurant et dématérialisation

La carte est attribuée, elle peut être alimentée ou pas. L'agent peut décider de conserver le carnet de tickets restaurant.

1.4.4. Information sur le nouveau contrat santé/prévoyance

La Direction présente les nouveaux contrats au 1^{er} janvier 2017.

Elle rappelle que pour le contrat santé il faut choisir l'option via internet

Le CE se termine à 18h50.

